

## PROGRAMME DE FORMATION

Autorisation de conduite — Pont roulant cat. 2 + option télécommande (sans CACES®)

AUTORISATION\_CONDUITE

PONT\_ROULANT\_PORTIQUE

### INFORMATIONS CLÉS

<b>Durée totale</b>	10h30 (3h30 théorie + 7h pratique)
<b>Effectif</b>	1 à 6 stagiaires
<b>Public visé</b>	Salariés affectés à la conduite occasionnelle d'un pont roulant ou d'un portique à commande en cabine avec usage de l'option télécommande / commande au sol, et pour lesquels l'employeur fait le choix d'une formation interne sans passage du CACES® (usage strictement interne). Pontiers polyvalents, agents de maintenance, personnel d'ateliers de production.
<b>Prérequis</b>	Avoir 18 ans révolus. Aptitude médicale à la conduite des appareils de levage (avec mention travail en hauteur pour la cabine). Savoir lire, écrire et comprendre le français. Pas de vertige. Connaissances de base sur l'élingage souhaitées.
<b>Accessibilité PSH</b>	Formations accessibles aux personnes en situation de handicap. Référent handicap à votre disposition pour étudier les adaptations nécessaires (matériel, durée, support, accompagnement). Nous contacter en amont de la session pour préparer l'accueil.

### OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Comprendre la réglementation (R.4323-55/56, arrêté du 2/12/1998) et le rôle de l'autorisation de conduite (sans CACES®)
- Identifier les caractéristiques d'un pont roulant cabine et de l'option télécommande / commande au sol
- Évaluer les risques spécifiques cabine + télécommande (accès, descente de secours, basculement) et les préventions
- Effectuer la prise de poste cabine, les vérifications et tester la permutation cabine ↔ télécommande
- Conduire depuis la cabine en sécurité (vitesses, balancement, communication avec l'élingueur, descente de secours)
- Conduire en mode télécommande / commande au sol en sécurité (position de marche, basculement, sécurité piétonne)
- Réussir l'évaluation interne en vue de la délivrance de l'autorisation de conduite par l'employeur

### PROGRAMME DÉTAILLÉ

#### ► PROGRAMME THÉORIQUE (3H30)

1. Cadre réglementaire et responsabilités
  - Articles R.4323-55 et R.4323-56 du Code du travail
  - Arrêté du 2 décembre 1998, circulaire DRT 99/7
  - Différence entre CACES® R.484 et autorisation de conduite

2. Technologie des ponts roulants cabine et option télécommande
  - Architecture cabine : accès, poste de conduite, climatisation
  - Pupitres cabine, leviers, boutons d'urgence
  - Option commande au sol : télécommande radio / filaire, permutation
  - Limiteurs, anti-collision, fins de course, descente de secours
  - Documents : notice, VGP, certificat de conformité

3. Accessoires de levage et élingage
  - Élingues, manilles, palonniers — marquages CMU / CE
  - Facteur de mode M, angle  $\beta$

4. Risques spécifiques et conduite à tenir
  - Accès / descente d'urgence cabine, abandon en hauteur, incendie
  - Permutation cabine ↔ télécommande (poste actif inconnu)
  - Communication conducteur cabine ↔ élingueur au sol
  - Balancement, écrasement, fin de course, lignes en hauteur

5. Évaluation théorique interne
  - QCM de validation des connaissances,  $\geq 70\%$

## ► PROGRAMME PRATIQUE (7H)

- A. Prise de poste cabine et vérifications
  - Accès à la cabine en sécurité (échelle, ascenseur, harnais si requis)
  - Lecture notice, rapport VGP, certificat de conformité
  - Vérifications visuelles : treuil, câble, crochet, linguet, structure
  - Test des dispositifs de sécurité (arrêts d'urgence cabine et sol)
  - Test de la permutation cabine ↔ télécommande

- B. Conduite depuis la cabine (cœur du temps pratique)
  - Manipulation des leviers : levage, descente, translation, direction
  - Maîtrise du balancement, précision de positionnement
  - Communication avec l'élingueur au sol (radio, gestes)
  - Arrêt d'urgence et descente de secours

- C. Conduite avec l'option télécommande / commande au sol

- Basculement cabine → commande au sol en sécurité
- Manipulation depuis la télécommande (radio ou filaire)
- Position de marche, visibilité, sécurité piétonne
- Retour cabine, désactivation de la télécommande

- D. Levage et opérations courantes
  - Élingage, levage, translation, dépose
  - Manœuvres en zone encombrée, approche d'obstacles

- E. Évaluation pratique interne
  - Mise en situation complète (cabine + télécommande)
  - Attestation de réussite remise à l'employeur
  - Délivrance par l'employeur de l'autorisation de conduite

## MODALITÉS PÉDAGOGIQUES ET D'ÉVALUATION

<b>Méthodes</b>	Formation présentielle. Alternance d'apports théoriques (diaporama, vidéos INRS, retours d'expérience, photos d'accidents) et de mises en situation pratiques sur pont roulant ou portique représentatif de la catégorie ciblée (annexe A1/4 R.484). Études de cas sur l'élingage et le levage de charges, manipulation des organes de service (boîte à boutons, télécommande radio, pupitre cabine). Support stagiaire remis en début de session. Effectif réduit (max 6) pour maximiser le temps machine de chaque stagiaire.
<b>Évaluation</b>	QCM théorique + évaluation pratique individuelle.
<b>Sanction</b>	En cas de réussite : délivrance de l'autorisation de conduite — Ponts roulants et portiques. Attestation de fin de formation remise à tous les participants.

### Moyens pédagogiques et techniques

Salle de formation équipée (vidéoprojecteur, paperboard). Pont roulant ou portique représentatif de la catégorie concernée, avec notice d'instructions, rapport de VGP en cours de validité, examen d'adéquation et certificat de conformité. Accessoires de levage : élingues câbles / chaînes / textiles, manilles, palonnier, anneaux. Charges

étalonnées (homogènes et non homogènes), zone de manœuvre balisée. Pour cat. 2 : cabine accessible en sécurité (échelle ou ascenseur). Pour option télécommande : émetteur radio en état de fonctionnement avec mode-test. EPI fournis : casque, chaussures de sécurité, gants, vêtement haute visibilité.

## PROFIL DU FORMATEUR / TESTEUR

Personnel qualifié dans la formation et l'évaluation des formations techniques de conduite d'équipements

## MODALITÉS D'ACCÈS ET TARIFICATION

<b>Délai d'accès</b>	Inscription possible jusqu'à 5 jours ouvrés avant le démarrage de la session, sous réserve de places disponibles. Délai standard 1 à 3 semaines entre la demande et la mise en formation, le temps de constituer le groupe et de réserver le pont représentatif.
<b>Tarif / financement</b>	Tarif disponible sur devis. Cette formation peut être prise en charge par les OPCO (Opérateurs de Compétences) dans le cadre du plan de développement des compétences sous réserve de certification Qualiopi / nous consulter. Nous contacter pour tout renseignement : <a href="mailto:contact@acaforma.com">contact@acaforma.com</a> — 06 58 78 80 53.

## SUIVI POST-FORMATION

À l'issue : remise des résultats théoriques/pratiques, du certificat CACES® R.484 (si applicable) et de l'attestation de formation. Transmission à l'employeur d'une fiche d'aide à la délivrance de l'autorisation de conduite. Suivi post-formation à 3 mois (mesure de transfert) et 12 mois (impact sur la sécurité). Recyclage CACES® obligatoire au plus tard tous les 5 ans (R.484 § 3/3/5).

## INDICATEURS QUALITÉ — RÉUSSITE ET SATISFACTION

Organisme récemment créé : cette formation n'a pas encore d'historique de sessions. Les taux de réussite et de satisfaction seront publiés sur <https://sfformation.fr> dès la réalisation des premières sessions (mise à jour au minimum mensuelle).